

## Procès-verbal de la rencontre du 3 juin 2025

### Étaient présents :

Erik Langevin, direction

Dominique Papillon, professionnelle

Isabelle Guérette, soutien

Catherine Lirette, enseignante

Nicolas Mailhot, enseignant

**Absent :** Eric Montminy, parent

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Après vérification du quorum, la réunion débute à 16h20.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Catherine Lirette et résolu d'adopter l'ordre du jour.

CE-25-06-01

**Adopté à l'unanimité.**

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 février 2025.

Il est proposé par Isabelle Guérette et résolu d'adopter le procès-verbal du 4 février 2025.

CE-25-06-02

**Adopté à l'unanimité.**

### 4. Suivi au procès-verbal du 4 février 2025.

Aucun suivi.

### 5. Période d'intervention réservée au public (10 minutes).

Aucune intervention du public

### 6. Approbation de la grilles-matières 2025-2026

Monsieur Langevin présente les 3 grilles matières de chacun des secteurs :

- secteur régulier,
- secteur adaptation scolaire : classe Accès DEP et classe Trajectoire

Il est proposé par Dominique Papillon et résolu d'approuver l'ensemble des grilles matières pour l'année scolaire 2025-2026.

CE-25-06-03

**Adopté à l'unanimité.**

**7. Calendrier scolaire 2025-2026 (secteur régulier)**

Monsieur Langevin présente le calendrier du secteur régulier de l'école Boudreau. Il rappelle que le calendrier des classes d'adaptation scolaire est approuvé au central par le Centre de services scolaire.

Il est proposé par Nicolas Mailhot et résolu d'approuver le calendrier l'année scolaire 2025-2026.

**CE-25-06-04**

**Adopté à l'unanimité.**

**8. Reliquat relatif à l'action collective sur les frais chargés aux parents;**

Le directeur rappelle le principe de l'action collective sur les frais chargés aux parents.

Il présente le principe du reliquat qui demeure à distribuer d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Le montant du reliquat a été établi à 5447\$ pour l'école Boudreau

Le CSS de la Capitale confie aux établissements le pouvoir de redistribuer ces montants selon leur propre évaluation des besoins financiers de leurs élèves, en conformité avec les critères établis,

Le directeur de l'école Boudreau, monsieur Langevin, propose de réduire à parts égales la facture scolaire des élèves à la session d'automne 2025, ce qui devrait correspondre à environ 20\$ par élève.

Il est proposé par Isabelle Guérette et résolu d'approuver le partage proposé des sommes reçues en vertu du reliquat.

**CE-25-06-05**

**Adopté à l'unanimité.**

**9. Modifications aux règles concernant le report des surplus et déficits dans les établissements**

À titre informatif, monsieur Langevin présente les modifications en vigueur.

En fin d'année, les surplus et déficits des établissements ne seront plus reconduits systématiquement. Les éléments suivants ne seront pas affectés par les modifications proposées

- Les fonds à destination spéciale
- Le perfectionnement et les mesures conventionnés reportables
- Le budget du conseil d'établissement

Chaque établissement devra viser l'équilibre budgétaire afin d'optimiser l'utilisation de ses fonds annuellement. Ceux présentant un écart budgétaire devront poursuivre leurs efforts en soumettant un plan de restructuration pour atteindre cet équilibre.

**10. Adoption du budget annuel de l'école pour 2025-2026;**

Le directeur, monsieur Langevin, présente le budget prévu pour l'année scolaire 2025-2026.

Le budget prévoit un maintien des services directs aux élèves. Certaines sommes ont également été revues à la hausse pour favoriser le bien-être et la persévérance des élèves (mode de vie actif, aide alimentaire, etc.)

Il est proposé par madame Dominique Papillon et résolu d'adopter le budget annuel de l'école Boudreau pour 2025-2026.

**CE-25-06-06**

**Adopté à l'unanimité.**

**11. Information du représentant au comité de parents :**

Aucune information

**12. Information de la direction et du personnel :**

Aucune information

**13. Autres sujets**

Aucun sujet.

**14. Proposition de la levée de l'assemblée et rappel de la date de la prochaine réunion :**

À 17h15 il est proposé par madame Isabelle Guérette et résolu de lever l'assemblée.

**CE-25-06-07**

**Adopté à l'unanimité.**